

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 tenue à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire déclare la session ouverte à 19 h 00

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

Résolution no : 11016-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

Adoptée

Résolution no : 11017-2018

ENTENTE AVEC LAC-DES-ÉCORCES POUR LE CAMP DE JOUR 2018

ATTENDU Que la Maison de la Famille n'a pas obtenu de candidature pour le poste de moniteur au camp de jour 2018;

ATTENDU Qu'il y a lieu de trouver une alternative afin d'accommoder les parents qui ont recours au camp de jour pour la garde de leurs enfants durant le congé scolaire estival;

ATTENDU Que la Municipalité de Lac-des-Écorces a embauché quatre moniteurs pour accueillir plus ou moins 50 enfants résidants dans leur municipalité;

ATTENDU Que la municipalité comblera la différence entre le tarif résident et non résident pour les places disponibles aux non-résidents;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de rembourser, sur présentation de preuve d'inscription, la différence entre le tarif résident à Lac-des-Écorces et le tarif qui aurait été chargé s'il y avait eu camp de jour à Chute-Saint-Philippe.

De faire parvenir copie de cette résolution à la Municipalité de Lac-des-Écorces et la Maison de la Famille de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 02

Fin : 19 h 02

Personnes présentes : 0

Résolution no : 11018-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 4 juin 2018 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Résolution no : 11019-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Il est 19 h 03

Normand St-Amour,
Maire

Ginette Ippersiel
Directrice générale, Secrétaire-trésorière



Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté séance tenante, le 4 juin 2018 par la résolution # 11018-2018.